

## Pêche au bar. Les pélagiques montrés du doigt

Après les bolincheurs, il y a quelques jours, c'est au tour des chalutiers pélagiques d'être montrés du doigt. Les ligneurs du Nord-Finistère les accusent d'aller «taper» dans les bancs qui se forment durant la période de frai. Cette pêche n'est pas illégale. Chaque chalutier pélagique (ils travaillent en paires pour tirer le chalut) est autorisé à débarquer cinq tonnes par bateau et par semaine. «Le problème, c'est qu'une paire a débarqué 10 tonnes samedi dernier, et 10 tonnes le lundi, donnant ainsi l'impression que la règle des 5 tonnes par bateau et par semaine était respectée. Nous sommes persuadés que ce poisson a été pêché pendant la même marée. Ce qui serait illégal. La preuve, le lundi, le poisson n'était plus très beau. Il est parti à un prix très bas». Selon les ligneurs, plusieurs chalutiers (de Lorient et de La Turballe) travailleraient en ce moment au large du Nord-Finistère. «En ce qui nous concerne, nous respectons scrupuleusement le repos biologique du bar. Ces dernières semaines, nous l'avons laissé frayer. Nous ne reprendrons la pêche que début avril. Dans le même temps, de gros bateaux en profitent pour faire du chiffre. Que va-t-il nous rester après leur passage?». Un signalement a été effectué auprès de la direction régionale des pêches maritimes qui a assuré les ligneurs que des contrôles seraient effectués. «Récemment, à Cherbourg, des pélagiques ont été contrôlés avec 22 tonnes de bar à bord. Des abus sont commis, il faut les sanctionner», ajoutent les ligneurs.

### **Dorades: le parc marin d'Iroise réagit**

Concernant la pêche illégale de deux tonnes de dorades roses en baie de Douarnenez par un bolincheur, fin février, le conseil de gestion du parc marin d'Iroise, réuni mardi, a demandé que des «sanctions très sévères soient prises à l'encontre des contrevenants». Il souhaite aussi qu'une réflexion soit engagée pour trouver une solution aux problèmes de cohabitation dans la baie de Douarnenez. Il annonce que des mesures seront prochainement prises avec les professionnels.

Didier Déniel